

Conseil national de la sécurité routière

Assemblée nationale – 21 juin 2013

Allocution de Manuel Valls, ministre de l'Intérieur

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le président du Conseil national de la sécurité routière,

Monsieur le délégué interministériel à la sécurité routière,

Monsieur le député,

Messieurs les sénateurs,

Madame, messieurs les présidents de commission du CNSR,

Mesdames, messieurs,

En novembre dernier, il y a un peu plus de six mois, vous lanciez – plutôt vous relanciez – vos travaux. Je répons avec plaisir à votre invitation, cher Armand JUNG, pour cette quatrième séance plénière du CNSR qui nous amène, ici, à l'Assemblée nationale. J'y vois une initiative heureuse, car ce lieu se prête particulièrement à vos débats et à la publicité – elle est importante – qu'il convient de donner aux travaux de votre instance de concertation.

Lors de notre précédente rencontre, nous ne disposions pas encore des informations concernant l'accidentalité routière de l'année 2012. J'ai eu l'occasion depuis de présenter et de commenter les chiffres. Après consolidation, 3 653 personnes ont trouvé la mort sur nos routes l'an dernier.

Un nombre de morts ne pourra jamais être satisfaisant. 10 personnes meurent chaque jour sur les routes. Il nous faut, sans cesse, accroître, poursuivre et accentuer nos efforts pour atteindre l'objectif que nous avons fixé : être en dessous des 2 000 victimes à la fin de cette décennie.

Les analyses thématiques préparées par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière concernant l'année 2012 seront disponibles vendredi prochain ; elles permettront d'affiner les analyses et donc de rendre plus pertinentes les réponses apportées.

Je veux partager avec vous les résultats portant sur les cinq premiers mois de l'année 2013. En comparaison avec l'année précédente, sur la même période, 222 vies ont été épargnées, soit une baisse de 16%, ce qui constitue une inflexion notable par rapport aux deux dernières années.

Bien sûr, ce résultat est multifactoriel. Il tient, en partie, à une météo exécrationnelle et à la situation économique. Mais il tient aussi – et pour beaucoup, j’en ai la certitude – à l’action de l’ensemble des acteurs de la politique de sécurité routière que vous représentez ici. A ce titre, je tiens à vous exprimer ma reconnaissance pour votre engagement quotidien, à titre bénévole ou professionnel, dans cette grande cause nationale que constitue la lutte contre l’insécurité routière. Je salue également l’engagement du président, Arnaud Jung, et du DISR, Frédéric Péchenard et son équipe, ainsi que l’action des policiers et gendarmes.

Sans relâche, nous devons sensibiliser nos concitoyens à la nécessaire prudence sur les routes, qu’ils soient conducteurs, passagers ou piétons. Nous devons communiquer et agir tant dans les domaines de la prévention, de l’éducation que du contrôle et de la sanction. Je veux à ce titre insister sur la question des excès de vitesse. Dans ce domaine, nous devons poursuivre nos efforts, notamment en modernisant en permanence les radars. Ces dispositifs, sont indispensables, incontournables pour atteindre les objectifs fixés. La vitesse est à l’origine de trop de drames. Vous pouvez donc compter sur moi pour porter toute l’attention nécessaire sur ce sujet.

*

Ce matin, dans le cadre de vos travaux, vous allez échanger sur certaines propositions émanant des commissions du CNSR et sur lesquelles le comité des experts a pu apporter ses éclairages utiles. Je veux vous en dire quelques mots. Bien sûr, je serai attentif à vos débats, à vos conclusions.

Les jeunes restent notre priorité absolue, qu’ils soient automobilistes ou conducteurs de deux-roues. En France, la mortalité sur nos routes des jeunes de 18 à 24 ans est deux fois plus élevée que chez certains de nos voisins européens tels que l’Espagne ou le Royaume Uni.

Mourir sur la route est toujours une tragédie, surtout à l’aube de sa vie d’adulte. Des jeunes perdent la vie ; des familles sont alors dans une souffrance terrible. Il n’y a pas de fatalité à cela. Et nous devons nous battre contre ce qui constitue la première cause de mortalité chez les jeunes adultes. On évoque souvent ce drame que sont les suicides chez les jeunes, mais on oublie trop souvent de rappeler cette donnée : la première cause de mortalité chez les jeunes, c’est la route.

Au sein de votre instance, une commission de travail spécifique aux « jeunes et à l’éducation routière », présidée par Madame Florence GILBERT, a été créée. Je m’en félicite. Cette commission devra identifier les leviers d’action appropriés.

Le thème de la formation à la conduite m'apparaît essentiel. En effet, les jeunes conducteurs sont impliqués dans 25% des accidents corporels.

Vous allez ce matin débattre sur le sujet de l'apprentissage anticipé de la conduite et des bénéfices qu'il apporte. Les jeunes ayant suivi l'apprentissage anticipé de la conduite obtiennent de meilleurs résultats au permis de conduire : 73% de réussite en première présentation à l'examen, contre 55% pour la formation traditionnelle. Par ailleurs, les études disponibles concernant les accidents matériels confirment que ce mode de formation permet de réduire le risque les deux premières années après l'obtention du permis.

Je profite également de cette tribune pour annoncer la mise en place, dès le mois prochain, d'un groupe de travail sur l'examen du permis de conduire. Je suis prêt à rencontrer l'ensemble des professionnels. La dernière réforme date de 2009. Depuis, les inspecteurs et les enseignants de la conduite ont dû notamment prendre en compte l'introduction de nouvelles catégories de permis, d'une nouvelle banque de questions au code et d'une évaluation désormais fondée sur un bilan de compétences et non plus un relevé d'erreurs.

Il s'agit aujourd'hui d'aller encore plus loin, et notamment de réduire les délais d'obtention. Aujourd'hui, le délai moyen entre deux présentations à l'examen est, dans notre pays, de 86 jours. C'est beaucoup trop ! Notamment pour les jeunes dans leurs démarches d'accession à l'emploi.

*

Se déplacer en deux-roues motorisés présente un risque 27 fois plus élevé d'être tué qu'en véhicule de tourisme, et 70 fois plus élevé d'être handicapé lourdement. Les deux-roues motorisés représentent 23% de la mortalité routière pour seulement 2,5% du trafic.

Ces chiffres soulignent combien les mesures dans ce domaine doivent être ambitieuses.

Je sais que vous avez débuté vos réflexions sur la visibilité et la protection des usagers de deux-roues motorisés, mais l'exercice auquel se livre la commission « deux roues, deux-roues motorisés », présidée par Monsieur Patrick JACQUOT, est délicat. Pour beaucoup, la moto est le symbole de la liberté, mais nous serons tous d'accord sur le fait que cette liberté ne peut valoir le fait d'être tué ...

Je souhaite également que vous meniez une réflexion sur la remontée « inter-files ». C'est un sujet délicat, je le sais, ne serait-ce que parce que cela peut également concerner les vélos. Mais je crois aux vertus de l'expérimentation. Elle peut nous

permettre d'avancer sur un dossier qui est dans l'esprit de nombreux usagers de deux-roues motorisées.

Les réflexions doivent se faire dans le cadre d'un partage harmonieux de l'espace public. La route a ses règles : chacun doit jouer son rôle et être attentif aux mouvements des autres, des voitures comme des deux-roues. Nous devons avoir une réflexion générale sur la place des deux-roues dans la ville.

Les deux mesures dont vous allez discuter : le port d'une chasuble retro réfléchissante en cas d'arrêt d'urgence sur la chaussée et l'uniformisation de la taille des plaques minéralogiques constituent des propositions intéressantes qui ont fait l'objet d'une concertation. Elles illustrent le fait que le dialogue – préalable à toute décision – s'est renoué. Chacun doit travailler sur la place des deux-roues dans notre société.

Je sais que votre commission s'est également saisie de la question du vélo. Elle le fait au moment où Frédéric CUVILLIER, ministre en charge des transports, lance un groupe de travail sur le développement des mobilités actives. Celles-ci correspondent à une puissante aspiration de nos concitoyens.

*

La commission « outils technologiques et infrastructure routière », présidée par Monsieur Pascal FOURNIER, vous fera part de ses recommandations sur l'usage du téléphone au volant. La conduite est une activité à part entière qui demande une vigilance totale. Vigilance pour soi et pour les autres.

L'utilisation des nouvelles technologies de communication et de l'information, notamment les téléphones de dernière génération, occasionne une perte d'attention à la route et augmente donc le risque d'accidents liés à la distraction au volant.

*

Enfin, la commission « alcool, stupéfiants, vitesse », présidée par le docteur Philippe LAUWICK poursuit actuellement ses travaux en vue de vos prochaines réunions. Ce sont des sujets essentiels, déterminants dans la lutte contre l'insécurité routière. Du fait de leurs nombreuses implications en termes de prévention et de contrôle, ils réclament des échanges approfondis. J'entends suivre de près les conclusions de cette commission, car il nous faut lutter sans relâche contre l'alcool et les stupéfiants au volant. Prise d'alcool et consommation de stupéfiants sont d'ailleurs souvent liés.

*

La fonction du CNSR, votre fonction, c'est de réfléchir et de proposer.

Je souhaite aborder ce matin avec vous, une question sur laquelle vous aurez à me faire part de vos conclusions. Il s'agit des enregistreurs de données d'accidents que certains appellent improprement « boîtes noires ».

Ces instruments n'ont – bien évidemment – pas vocation à faire un historique des déplacements de chacun. Il s'agit simplement de connaître les événements techniques précédant de quelques secondes un accident. Si aujourd'hui la technologie n'est plus un obstacle, il nous reste à arrêter les grands principes de cet outil.

Cette réflexion est aussi lancée au niveau de l'Union européenne. Une étude a été commandée par la Commission. Les conclusions en seront connues dès le premier semestre 2014. Dans ce cadre, vos travaux – qui peuvent débuter dès à présent – pourront être transmis à l'organisme qui mènera cette étude.

* *

Mesdames, messieurs,

Lors de l'installation du CNSR, j'ai pu dire toute l'importance que j'accorde à la réflexion collective. Cette réflexion se fera sur le temps long, celui de votre mandat. Elle doit se faire également sur des temps plus courts, permettant de dégager régulièrement des propositions.

Ce matin, vous allez pouvoir travailler et débattre sur les pistes que je viens d'évoquer. Je vous souhaite donc une séance fructueuse vous permettant d'arrêter une position commune.

Le président Armand JUNG me fera part de vos propositions qui alimenteront le travail interministériel en vue notamment du prochain CISR.

A vous toutes, et vous tous, je veux redire ma gratitude pour votre disponibilité, et la qualité du travail accompli. Je veux également remercier publiquement Frédéric Péchenard ainsi que les directeurs généraux de la police et de la gendarmerie nationales pour leur mobilisation totale. La sécurité routière est une grande cause nationale et à travers moi, c'est le gouvernement qui salue l'action que vous menez au service des Français et de l'ensemble des usagers de la route.

* * *